

Ça vaut le détour...



L'Abbaye du Valasse

Au retour de la Seconde Croisade en 1149, à la suite d'un vœu, le comte de Meulan fait bâtir une abbaye. Il donne pour cela le territoire de la Haye-de-Lintot qu'il tenait de sa femme, Agnès de Montfort. L'impératrice Mathilde, petite fille de Guillaume le Conquérant, avait elle aussi fait le vœu de construire une abbaye. L'archevêque de Rouen leur demande alors d'unir leurs vœux. Le 18 février 1156, le pape Adrien IV donne l'investiture à l'abbaye qui est rattachée à celle de Mortemer. Richard de Bloisville est le premier des quarante deux abbés cisterciens qui se succèdent pendant 635 ans. En 1437, les Anglais détruisent l'ensemble de l'édifice qui est reconstruit avec des pierres provenant des carrières de Gruchet. Sous la Révolution, les moines sont dispersés et les bâtiments conventuels acquis par un négociant havrais. L'abbatiale transformée un temps en caserne est démolie en 1810. En 1831, les Fauquet-Lemaitre, une famille bolbécaise d'industriels du textile, achètent la propriété. Pendant la Seconde Guerre mondiale, les bâtiments sont utilisés en dépôt de cavalerie et en hôpital vétérinaire ; de 1959 à 1984, ils abritent la laiterie de Lillebonne.

Le Temple de Lintot

Au XVII^{ème} siècle, malgré l'Édit de Nantes du bon roi Henri, la persécution des protestants a continué. En 1659, on a même construit un temple à Lintot. Mais le curé dont l'église est située à deux pas, se plaint que les voix dudit temple portent jusqu'au lieu saint et troublent le service divin. En 1681, un arrêté ordonne la destruction du temple. On ne fera que murer la porte principale et convertir les lieux en logis d'habitation. Ladite porte murée, en appareillage de pierre et silex est toujours visible. En 1685 est signée la sinistre révocation de l'Édit de Nantes. S'ensuit l'émigration de nombreux protestants. Cinquante familles vont bientôt partir et se retrouver à Londres où très vite se constitue une petite communauté au sein de laquelle on parle du pays. La vie n'est pas toujours facile en exil... Le 5 juillet 1708, quarante-cinq émigrés de Lintot fondent une société de secours mutuel où l'on retrouve des noms locaux : Picot, Fauquet, Hervieu, Croimare... Les descendants de la Society of Lintot perpétueront la tradition jusqu'en 1965, année qui verra sa dissolution. Il restait encore 36 adhérents.

Infos conseils

Au cœur de la Seine-Maritime, entre Rouen et Le Havre, un charme intimiste à vivre en famille ou en amoureux, pour vous détendre, voire vous ressourcer. Le Pays de Caux Vallée de Seine est une mosaïque de reliefs et de tempéraments, une terre de rendez-vous et de fêtes. Aux portes de l'estuaire, découvrez une nature préservée avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et revisitez l'histoire avec nos abbayes, châteaux, églises...

Flasher ce QR code pour plus d'infos sur les cartes interactives et tracés GPX



Renseignements

Office de Tourisme Caux Vallée de Seine

Bolbec, 50 rue de la République 76210 Bolbec

Caudebec-en-Caux, place du Général de Gaulle 76490 Caudebec-en-Caux

Lillebonne, rue Victor Hugo 76170 Lillebonne

Tél. 02 32 70 46 32

office@tourismecauxseine.com
www.tourismecauxseine.com

Seine-Maritime Tourisme
Tél. 02 35 12 10 10
www.seine-maritime-tourisme.com

Randonnée en Seine-Maritime

Conception : ALTAVIA Lille - Impression : Gabel - Crédit photos : G. TARGAT et OTCVS

Vallée de Seine Le Pays de Caux Vallée de Seine



RANDONNÉE À VTT
Départ : Abbaye du Valasse
Circuit 2 Gruchet-le-Valasse
14,5km – 1h45
Facile



Circuit 2 Gruchet-le-Valasse

14,5km – 1h45

Départ : **Abbaye du Valasse**

AVIS DU RANDONNEUR

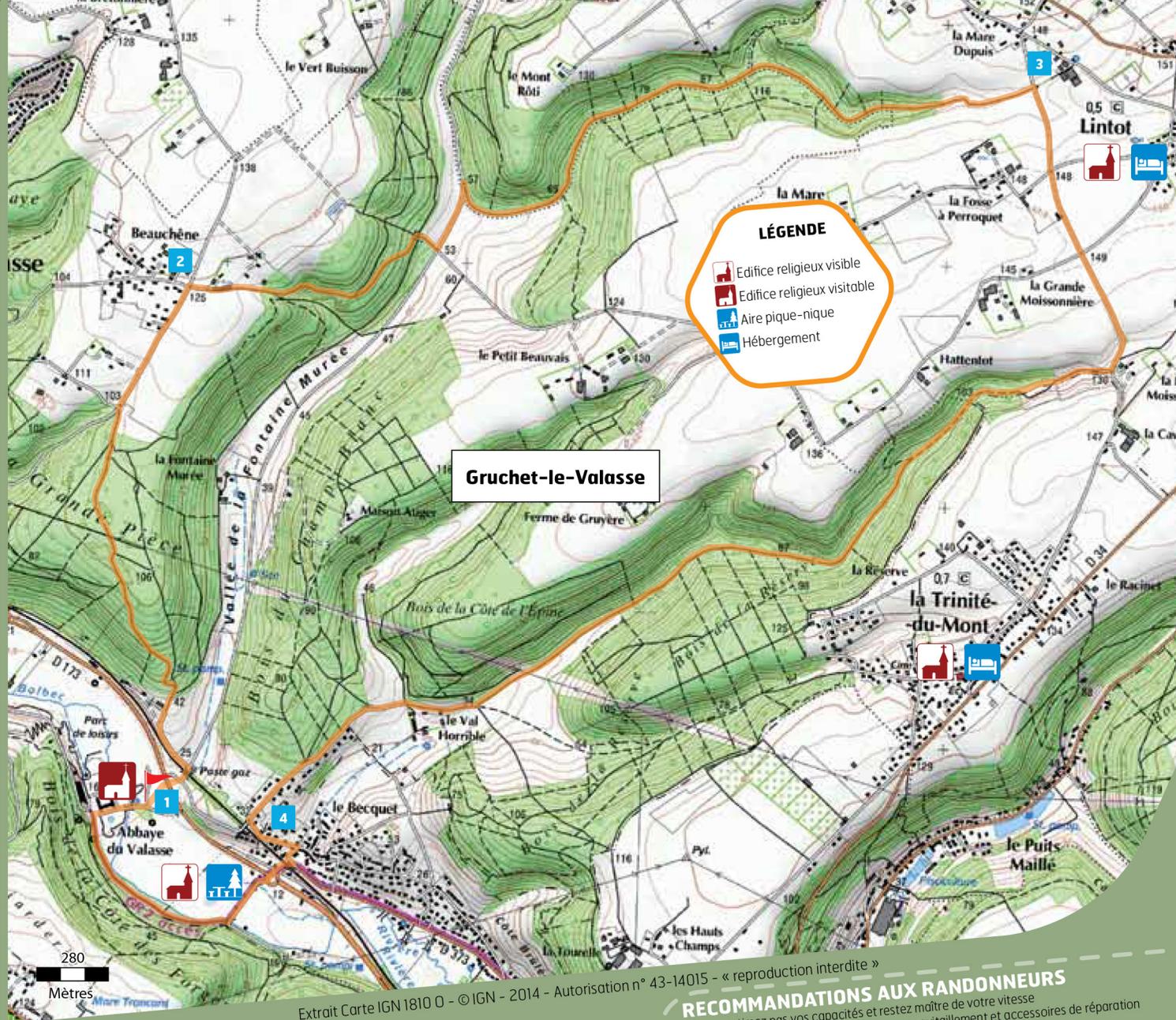
« Superbe balade pour les amoureux de la forêt, avec en prime, un site d'exception à découvrir ! »

1 Sortez du parc de l'Abbaye du Valasse en traversant le rond-point, passez sous le pont ferroviaire et bifurquez à gauche par la voie sans issue pour monter dans la forêt. Restez sur ce chemin jusqu'à rejoindre la route que vous prendrez à droite.

2 Au prochain carrefour, tournez à droite et suivez le chemin le long de la haie à droite. Arrivés de nouveau sur la route, allez à gauche puis prenez le chemin à droite, en lisière de forêt. A la patte d'oie, choisissez le sentier de droite.

3 Poursuivez par la route à droite, dépassez les 2 prochains carrefours puis, dans le virage, prenez le chemin à droite, devant la barrière. Suivez-le tout le long de la forêt, jusqu'au Val Horrible. A l'intersection, continuez tout droit pour regagner les habitations.

4 Au carrefour, descendez à gauche de la Rue du Becquet et à droite jusqu'au rond-point. **Prudence ! Traversez à pied par le passage protégé** et suivez la petite route jusqu'au pont bleu où vous irez à droite jusqu'à l'Abbaye pour regagner le parking de départ.



LÉGENDE

- Edifice religieux visible
- Edifice religieux visitable
- Aire pique-nique
- Hébergement

Gruchet-le-Valasse

Balisage du circuit

- Bonne direction
- Tourner à gauche
- Tourner à droite
- Pas de balisage / Tout droit

Totem de départ

Randonnées en Seine Maritime

Balisage des circuits

- : très facile
- : facile
- : difficile
- : très difficile

Direction Circuits en Seine Maritime

Pour parcourir ces circuits, suivez les balises de jalonnement : les circuits sont repérés par des numéros de couleur différente selon leur niveau de difficulté.

Extrait Carte IGN 1810 O - © IGN - 2014 - Autorisation n° 43-14015 - « reproduction interdite »

POUR TROUVER SON CHEMIN

Les drapeaux sur la carte indiquent les points de départ des circuits. Sur le terrain, à ces endroits, sont implantés des totems où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques.

RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse
- Contrôlez l'état de votre V.T.T. et prévoyez ravitaillement et accessoires de réparation
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage
- Le port du casque est fortement recommandé
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires
- Référez les barrières ; ne pas pénétrer dans les propriétés privées
- Sur ces chemins circulent piétons, chevaux et attelages, soyez prudent et courtois
- lors des dépassements ou croisements
- Ne rien jeter : emportez vos déchets ; respectez la nature, les cultures et animaux
- En période de chasse, soyez prudent. Retrouvez le calendrier des jours de chasse sur www.onf.fr rubrique « LES REGIONS »
- En forêt, n'allumez jamais de feu
- Signalez toutes anomalies par les fiches Eco-Veille sur notre site internet ou dans nos bureaux d'accueil